



Nom :
 Adresse :
 Code postal et ville :
 N° siret
 N° fiche /

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE DECLARATION SUPPLEMENTAIRE POUR L'ANNEE 20.. Art 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie		
ENSEIGNES		
CREATION DE DISPOSITIF		
NATURE DU DISPOSITIF	Date de création	Surface taxable hors encadrement (en m ²)
1		
2		
3		
4		
5		
6		
Surface totale (en m²)¹		
SUPPRESSION DE DISPOSITIF		
NATURE DU DISPOSITIF	Date de suppression	Surface taxable hors encadrement (en m ²)
1		
2		
3		
4		
5		
6		
Surface totale (en m²)¹		

Lorsque les surfaces obtenues sont des nombres avec 2 chiffres après la virgule, elles sont arrondies au dixième de m² près (les fractions inférieures à 0,05 seront négligées, les fractions égales ou supérieures à 0,05 seront arrondies à 0,1 m²).

Tarif de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure:

Supérieure à 0 mètre carré et inférieure ou égale à 12 mètres carrés : 15 € / m²
 Supérieure à 12 mètres carrés et inférieure ou égale à 50 mètres carrés : 30 € / m²
 Supérieure à 50 mètres carrés : 60 € / m²

Signature + cachet (obligatoire)